

Dr Blot : « Construire sa fin de vie selon des critères qui lui sont propres »

Fin de vie, dignité, humanité... Le sujet est d'actualité avec les récentes annonces du président Macron sur le projet de loi sur la fin de vie. Le Dr François Blot, médecin réanimateur et spécialiste d'éthique médicale, répond à nos questions, avant d'animer une conférence-débat sur le sujet, à Paray-le-Monial mardi soir.

Qu'entend-on par fin de vie ?

« Il y a deux manières qui ne sont pas exclusives l'une de l'autre de concevoir la fin de vie. L'une concerne le moyen terme, les derniers mois, les dernières années de vie, avec une anticipation de ce qui va advenir quand on va mourir, une anticipation de soins palliatifs précoces. C'est une première appréciation de la fin de vie qui se réfléchit bien en amont, avec notamment les questions de directives anticipées. C'est accepter que le champ de la mort entre dans la réflexion de la vie.

L'autre concerne le court terme, la toute fin de vie. Et, quand on regarde les lois en vigueur, elles ne statuent que sur les dernières heures de la vie. Et laissent inoccupé le terrain des semaines et des mois qui précèdent.

La fin de vie concerne les deux réflexions, il faut s'intéresser aux deux. Quand on a anticipé le grand âge ou une pathologie, on est peut-être plus à même de préparer la suite. On a une conception construite de ce que l'on veut pour soi avec des sentiments d'autonomie, de liberté... des valeurs... et on veut que le temps qui reste soit conforme à ça. Si on n'y a pas réfléchi, le temps venu, il est très difficile de faire valoir ses sentiments et ses valeurs alors qu'on ne les a pas complètement éclaircis soi-même. »

Cela fait des années que vous intervenez sur ce sujet-là, quelles sont les principales interrogations des gens que vous rencontrez ?

« Sans hésitation, la principale interrogation est quel est le pouvoir que j'ai, moi, en tant qu'individu, face au corps médical. Il y a des courants très autonomistes et des courants plus paternalis-

« J'estime que l'aide à mourir fait partie des soins ou du moins fait partie d'un acte qui reste du domaine de l'accompagnement par la personne »

Dr François Blot, médecin réanimateur et président du comité d'éthique de l'Institut Gustave-Roussy



tes. Les uns cherchant à faire intervenir leurs droits pour faire valoir leurs valeurs et leurs préférences et les autres se sentant subordonnés à l'autorité médicale.

On a aussi des questionnements sur les soins palliatifs, l'accompagnement à la maison, la mort à domicile... sur ce qui est autorisé comme modalités de fin de vie douce versus quelque chose d'ultra médicalisé dans les griffes de l'hôpital. D'autres grandes interrogations concernent la

qui me sont propres. C'est à moi de juger ce qui est tolérable ou pas pour moi. »

Et vous, qui avez planché sur le sujet, où en êtes-vous dans votre réflexion ?

« Elle a débuté il y a deux ans, et j'étais plutôt dans quelque chose qui craignait un peu la loi et qui disait : Vaut mieux faire confiance au colloque singulier (relation médecin-patient). En posant les arguments pour et

posant les arguments pour et contre, je me suis rendu compte que c'était intenable d'un point de vue pratique. Certains cas se trouvaient démunis parce que les lois déjà existantes étaient mal appliquées. Et surtout, parce qu'il y a des "angles morts", des lois qui ne concernent pas les moyen et long termes, qui ne concernent pas les maladies non fatales. Il y avait un trou éthique et législatif dans tout ce dont nous disposons.

Si je vous comprends, le sujet sous-jacent n'est-il pas peut-on être acteur ou pas de sa fin de vie ?

« Bien évidemment. Les opposants diront que nous avons tout à disposition avec les lois en vigueur, que nous devons admettre que la mort est un processus naturel, que la mort fait partie de la vie, elle arrive quand elle arrive, et que nous devons soit nous opposer à la mort, soit nous opposer à la souffrance. Mais nous n'avons pas de prise à avoir sur un phénomène qui est transcendant.

La vision plus autonomiste et de l'exercice du libre arbitre, consiste à dire : la vie, la mort, c'est un phénomène naturel, mais je n'ai pas choisi de vivre. Et comme je suis un être existentiel qui s'est construit, je dois aussi pouvoir construire ma fin de vie, l'élaborer selon des critères

Aujourd'hui, ma position va même plus loin, dans le sens où j'estime que l'aide à mourir fait partie des soins ou du moins fait partie d'un acte qui reste du domaine de l'accompagnement par la personne, qui est à la fois celle qui maîtrise techniquement les choses et celle qui peut vous accorder un accompagnement fraternel. Et, cette personne, c'est, à mon sens, le médecin. »

Le Dr Blot, médecin réanimateur et président du comité d'éthique de l'Institut Gustave-Roussy, animera une conférence-débat « Fin de vie, dignité, humanité », organisée par l'Ar2S, ce mardi 19 mars à 20 h 30, au centre culturel et de congrès, à Paray-le-Monial. Entrée gratuite.

Propos recueillis par Cécile Bouretal-Constant